

Emission/Réception déportée d'aérodrome

Les radiocommunications aéronautiques Air/Sol permettent les communications phoniques entre les aéronefs et les organismes du contrôle de la circulation aérienne assurant la sécurité aéronautique et l'efficacité de la gestion du trafic aérien. Les bandes de fréquences utilisées sont 118-137 MHz pour la VHF et plusieurs bandes entre 225 et 380 MHz. La polarisation est verticale.

Elles sont sensibles aux perturbations créées par certains matériels électriques (postes à souder, scanner, transformateurs de courant etc...).

Elles sont également sensibles aux obstacles qui créent des masques nuisant à leur propagation.



CERD de Lyon Saint-exupéry

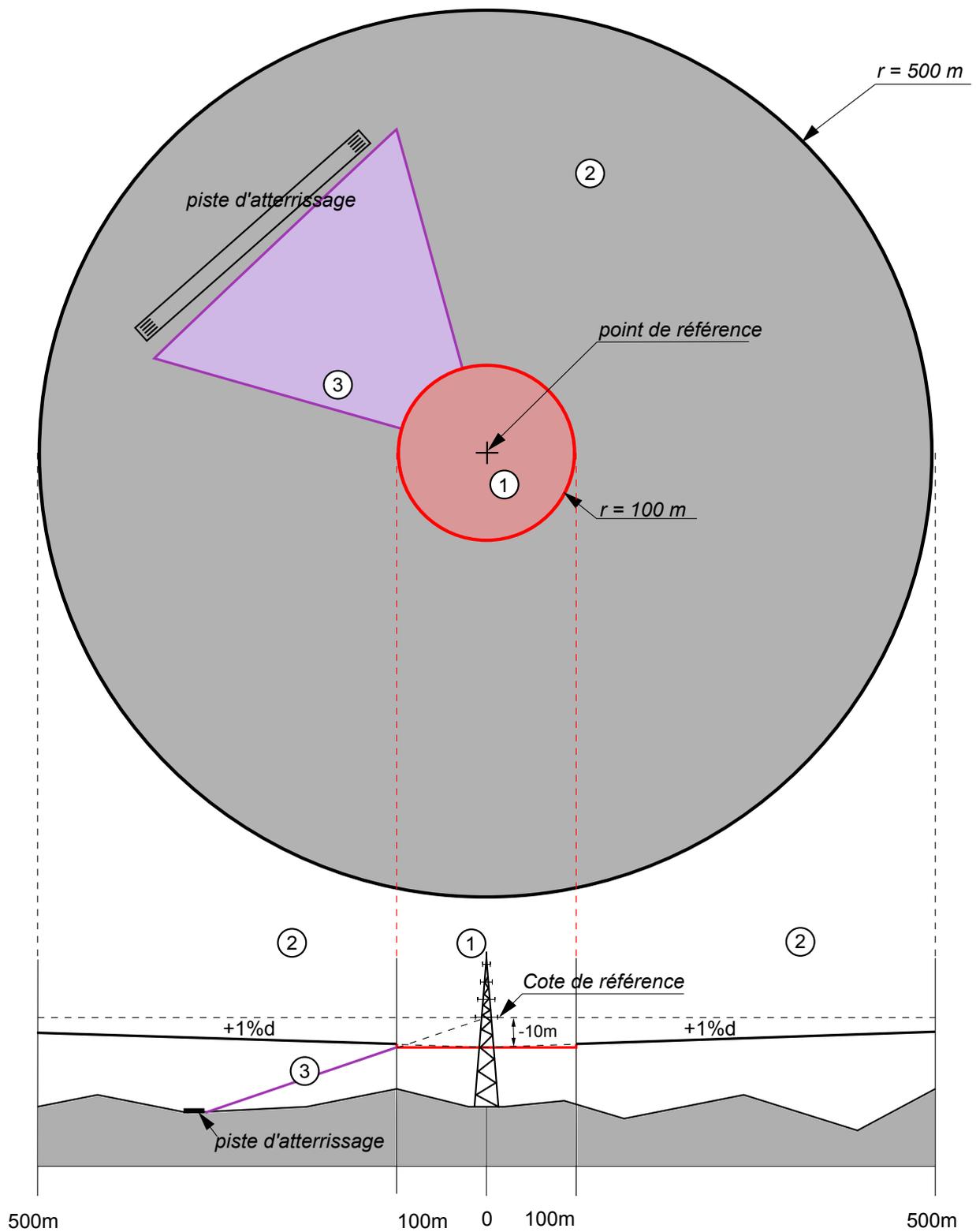
CERD de Nouméa la Tontouta.



SERVITUDES RADIOELECTRIQUES

Spécifications de protection contre les obstacles :

E/R DÉPORTÉE D'AÉRODROME



- + **Point de référence**
Cote de référence : Altitude de l'antenne la plus basse .
- ① **Zone Primaire :** Obstacles limités à une cote inférieure de 10m à la cote de référence.
- ② **Zone Secondaire :** Obstacles limités à une cote = $1\% d + (\text{cote de référence} - 10\text{m})$.
- ③ **Secteur de dégagement:** Ce secteur de dégagement permet la visibilité de la piste par les antennes. il est défini par une pente, de y , et chaque côté du secteur par un azimuth par rapport au nord géographique. Obstacles limités à une cote inférieure de X m à celle de référence. $X = y * d$ où y est la pente en pourcentage.
- d :** Distance séparant l'obstacle du point de référence.